

REGLEMENTS CHAMPIONNATS ET COUPES FOOT ENTREPRISE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les Membres du Bureau *Football Entreprise* vous rappellent les Règles essentielles à respecter pour le bon déroulement des différentes épreuves ; ces règles s'appuient sur celles qui font référence, à savoir, celles de la FFF.

Le championnat se effectue par Matches *ALLER / RETOUR* ; lorsque le nombre de clubs dépasse 12, le Bureau se donne le droit d'organiser le championnat avec d'autres formules (Poule de Brassage, etc)

En cas de Report de match, les matchs **ALLER** doivent être joués avant les matchs **RETOUR**.

Le Calendrier établi en début de Saison n'est pas modifiable **sauf en cas d'Intempéries** rendant le terrain impraticable.

Dans ce cas, l'**Arrêté Municipal** doit être envoyé au **District** (par Fax-Mail de préférence) sous **24 Heures**

LES REPORTS DE MATCHS

L'équipe qui désire modifier la date ou le lieu d'une rencontre, doit impérativement :

- Faire sa demande par Footclub et obtenir l'accord de l'équipe adverse (5 jours maximum avant la date initiale du match)
- Le District sera automatiquement prévenu
- Trouver un terrain pour la nouvelle date conclue,
- Avertir **l'un des membres** du Bureau Football Entreprises.
- Avertir **aussi Jean Arselin** pour la désignation de l'arbitre
-

La Commission Sportive Litiges et Contentieux se réserve le droit d'intervenir dans le cadre du non-respect de ces règles.

LES FORFAITS

Tout club déclarant **FORFAIT** doit impérativement mener les actions citées ci-dessous :

- ✓ Prévenir **l'équipe adverse** suffisamment tôt afin de lui éviter un déplacement inutile,
- ✓ Prévenir le **District** suffisamment tôt afin d'éviter le déplacement inutile de l'arbitre,
- ✓ Prévenir **l'un des membres du Bureau** Football Entreprises qui avertira si nécessaire le responsable des installations sportives concernées afin d'éviter le déplacement inutile d'un agent communal.
- ✓ Prévenir **aussi Jean Arselin** pour la désignation de l'arbitre

Quelques numéros utiles pour prévenir en cas de Forfait :

Mr Max Grolleau (*Equipements Sportifs C.A.N.*) : Tél : 05.49.79.07.26 - Fax : 05.49.78.73.50

Mr ARSELIN (*Responsable des Arbitres*) Dom. : 05.49.08.06.40 - Port. : 06 80 50 29 78

- ✓ **La feuille de match doit néanmoins être remplie par l'équipe recevant et envoyée au District dans les mêmes délais qu'un match joué (48 Heures).**

Seuls, 4 forfaits sont acceptés ; le **5^{ème} est éliminatoire** de toutes les compétitions de la saison en cours.
Une **amende** tarifée par la Ligue est appliquée à l'équipe qui déclare le forfait - (Voir tarif en vigueur)

LA QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout club doit être en possession de sa liste de licenciés (à imprimer sur Footclub) les jours de match.

Cette liste couvre le **joueur** et les **2 clubs** en cas de problème survenant pendant la rencontre.

En cas de omission de celle-ci, il est impératif de présenter une pièce d'identité en cours de validité.

- Il est fortement conseillé au responsable du Club adverse de **mentionner une réserve** sur la feuille de match à l'égard de tous les joueurs dans l'incapacité de présenter une licence. Cette réserve permet de le dégager de toute charge si un problème grave survenait à l'un de ces joueurs.
- Le responsable appuie cette réserve s'il le souhaite (Envoi Recommandé avec Accusé de Réception ou par la messagerie officielle Zimbra) les droits seront débités sur le compte du club
- Si aucune réserve n'est posée, il est considéré que le Responsable de l'équipe adverse est d'accord pour faire jouer le joueur sans licence et en accepte les risques et les conséquences.

Le Bureau se garde le droit d'enquêter sur l'identité de joueurs sans licence présents sur la feuille de match.

Une **amende** est attribuée pour chaque joueur ne présentant pas de licence dès la 5^{ème} journée. - (Voir tarif en vigueur)

LA SAISIE DES RESULTATS

Les Résultats doivent être saisis **24 heures** après la rencontre.

LES FEUILLES DE MATCH

Les Feuilles de matchs doivent parvenir au District **48 heures** après la rencontre.

Une **amende** est attribuée pour les retards d'envoi des feuilles de Match - (Voir tarif en vigueur)

LES SANCTIONS

A l'appréciation de l'arbitre, des cartons Jaunes ou Rouges peuvent être sortis pendant les matchs en fonction de la gravité de la faute.

Avec l'accord du Président du District, du responsable des Arbitres *Jean ARSELIN* et de tous les responsables d'équipes, le Bureau Foot Entreprises a décidé de mettre en place le Carton Blanc.

- Le carton Blanc est instauré pour conserver une bonne ambiance de match ; l'arbitre sort le carton Blanc chaque fois qu'il estime nécessaire pour sanctionner des joueurs coupables de contestations répétées ou plus généralement de comportement inadapté.
- Le carton Blanc ne remplace pas le carton Jaune ou le carton Rouge ; l'un de ces 2 cartons peut être sorti directement sans que le joueur ait eu un carton Blanc au préalable.
- Le carton Blanc provoque l'exclusion du joueur pour une durée de 10 minutes sans que ce dernier puisse être remplacé.
- Un même joueur peut recevoir 2 cartons blancs dans la même rencontre ce qui signifie l'exclusion définitive du joueur.
- Le carton Blanc n'entraîne aucune pénalité financière pour le joueur ou le Club (sauf 2 cartons blancs)
- Le carton Blanc est applicable également en Coupe des Deux-Sèvres.

COUPE DEUX-SEVRES FOOT ENTREPRISE

Cette Coupe est organisée à titre gratuit (pas de frais d'engagement) pour toutes les équipes participant au Championnat Entreprises.

Le tirage au sort des rencontres est effectué par le Bureau Football Entreprises.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le Bureau Football Entreprise définira la formule la plus appropriée.

La finale a lieu en fin de Championnat.

La Coupe ou le Trophée deviendra propriété du club qui l'aura gagné trois fois consécutives ou non. Une nouvelle Coupe serait alors remise en jeu. Le club qui aura la garde de la Coupe à l'issue de la finale et qui ne l'aura pas gagnée définitivement devra en faire retour au District, propre, par ses soins et à ses frais et risques, un mois avant la date de la finale de la saison suivante.

COUPE NOUVELLE AQUITAINE FOOT ENTREPRISE

Le règlement de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine s'appliquera.

Les rencontres pour cette Coupe se jouent le **Samedi**.

Pour les matchs entre 2 équipes des Deux-Sèvres, les matchs en semaine sont acceptés.

Si 2 équipes des Deux Sèvres souhaitent jouer en semaine, il est impératif de prévenir le District en faisant une demande de modification via Footclub **10 jours francs** avant la date initialement prévue.

Dans tous les cas, **l'équipe recevant est chargée de fournir un terrain** et d'informer le District dans les plus brefs délais du lieu de la rencontre.

CHAMPIONNAT NATIONAL FOOT ENTREPRISE

Le règlement de la FFF s'appliquera.

Les rencontres pour cette Coupe se jouent le **Samedi**.

Si 2 équipes des Deux Sèvres souhaitent jouer en semaine, il est impératif de prévenir le District en faisant une demande de modification via Footclub **10 jours francs** avant la date initialement prévue.

Dans tous les cas, **l'équipe recevant est chargée de fournir un terrain** et d'informer le District dans les plus brefs délais du lieu de la rencontre.